

Barème d'honoraires

Actualisé au 20/02/2023

TVA en vigueur : 20%

TRANSACTION

Honoraires de négociation

(Vente d'habitation, stationnement, terrain à bâtir)
Montant TTC à la charge du vendeur – Le barème est à appliquer par tranche cumulative

Assiette	HT	TTC
De 0 à 55 000 €	8,33 %	10 %
De 55 001 € à 95 000 €	7,08 %	8,5 %
95 001 € et au-delà	4,17 %	5%

Avec un minimum de facturation de 3 500 €

LOCATION

Honoraires de location*

(Montant TTC identique pour chacune des parties, bailleur et locataire)

*L'ensemble des honoraires est plafonné à un mois de loyer charges comprises	Visites, constitution du dossier, rédaction du bail	Réalisation d'état des lieux de sortie
Appartement, maison	8 € ttc/m ²	3 € ttc/m ²

Frais d'entremise et de négociation (à la charge exclusive du bailleur) **1%** du loyer annuel hors charges

Location stationnement (frais partagés de moitié entre chaque parties) **112 € TTC**

GESTION LOCATIVE

Forfaits

(Montant exprimé en % TTC de l'encaissement)

Service Initial	7,20%
Service Confort	8,40%
Service Privilège	9,60%

Autres services

Forfait gestion de garage	14,40 % TTC des sommes encaissées
Forfait baux commerciaux	8% TTC du loyer annuel hors charges
Options et prestations hors forfait	Consultable sur demande

Autres prestations

Détail des prestations et prestations spécifiques

Nous consulter